

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 62 (1911)
Heft: 7

Artikel: Le cèdre de l'Atlas
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cèdre de l'Atlas.

(*Cedrus Libani* var. *atlantica* Mannetti).

Le cèdre que l'on croyait autrefois relégué sur le mont Liban et représenté par quelques vieux arbres seulement, forme en réalité de vastes forêts dans l'Asie Mineure, sur le Taurus et, dans l'Afrique septentrionale, sur l'Atlas. Il est très répandu sur les hauts plateaux de l'Asie centrale, dans l'Himalaya, où il a été décrit sous le nom de Cèdre Deodara, qui s'applique plutôt à une variété locale du cèdre du Liban qu'à une espèce franchement caractérisée. Il en est de même pour le cèdre d'Algérie, dénommé *Cedrus Libani* var. *atlantica*.¹ Ce dernier, le cèdre de l'Atlas, simple variété à feuilles un peu plus courtes, forme sur les montagnes élevées de l'Algérie de majestueuses forêts ayant un caractère de grandeur toute particulière. Remarquons encore que d'après un article publié dans le n° 5 de l'„Alpe“, de l'année 1909, d'anciennes chroniques constatent la présence du cèdre, sur les flancs de l'Etna, ce qui constituerait ainsi une station intermédiaire de ces variétés.

Le cèdre d'Algérie dont il est question ici, aime les grands massifs montagneux et s'y tient à des altitudes variant de 1300 à 1800 mètres. D'après Battandier et Trabut,² il existe encore environ 35,000 hectares de forêts de cèdres en Algérie, à savoir : 24,000 ha dans la province de Constantine et 11,000 ha dans celle d'Alger. Oran n'en possède point, bien que cette essence se trouve au Maroc. Le cèdre forme rarement des peuplements très homogènes ; il pousse par bouquets, entremêlés de clairières occupées par des prairies et des broussailles. Avec lui, poussent des ifs, parfois de grande taille, des érables, quelques chênes Zen, le houx, des cerisiers, des sorbiers ; comme sous-bois, divers *Crataegus* et les broussailles de la région montagneuse.

Dans la province de Constantine, le cèdre semble en voie de dépérissement. Les forêts sont pleines de gros arbres morts, mêlés à des perchis élancés, parfois assez vigoureux, avec de larges clairières. Presque nulle part on ne voit de tendance au repeuplement. Ces forêts étant pâturées à outrance par les chèvres, les herbes et les menues broussailles, à l'abri desquelles s'élevaient les jeunes cèdres, ont disparu. Les jeunes semis, très nombreux,

¹ Flore forestière de Mathieu.

² L'Algérie. Par J.-A. Battandier et L. Trabut.

sont bien vite desséchés ou broutés. Quant à la mortalité générale des vieux sujets, on l'attribue à une période de sécheresse extrême qui a sévi dans la région de 1875 à 1881. Les forêts bien gardées ont conservé une prospérité vraiment remarquable; les repeuplements y sont nombreux et serrés, les vieux arbres encore vigoureux y atteignent des tailles considérables. Les auteurs cités parlent de la *Sultane* de la forêt de Teniet el Haad ayant 7 m de circon-



Phot. J. Businger.

Cèdres de l'Atlas de la Glacière, près de Blidah.

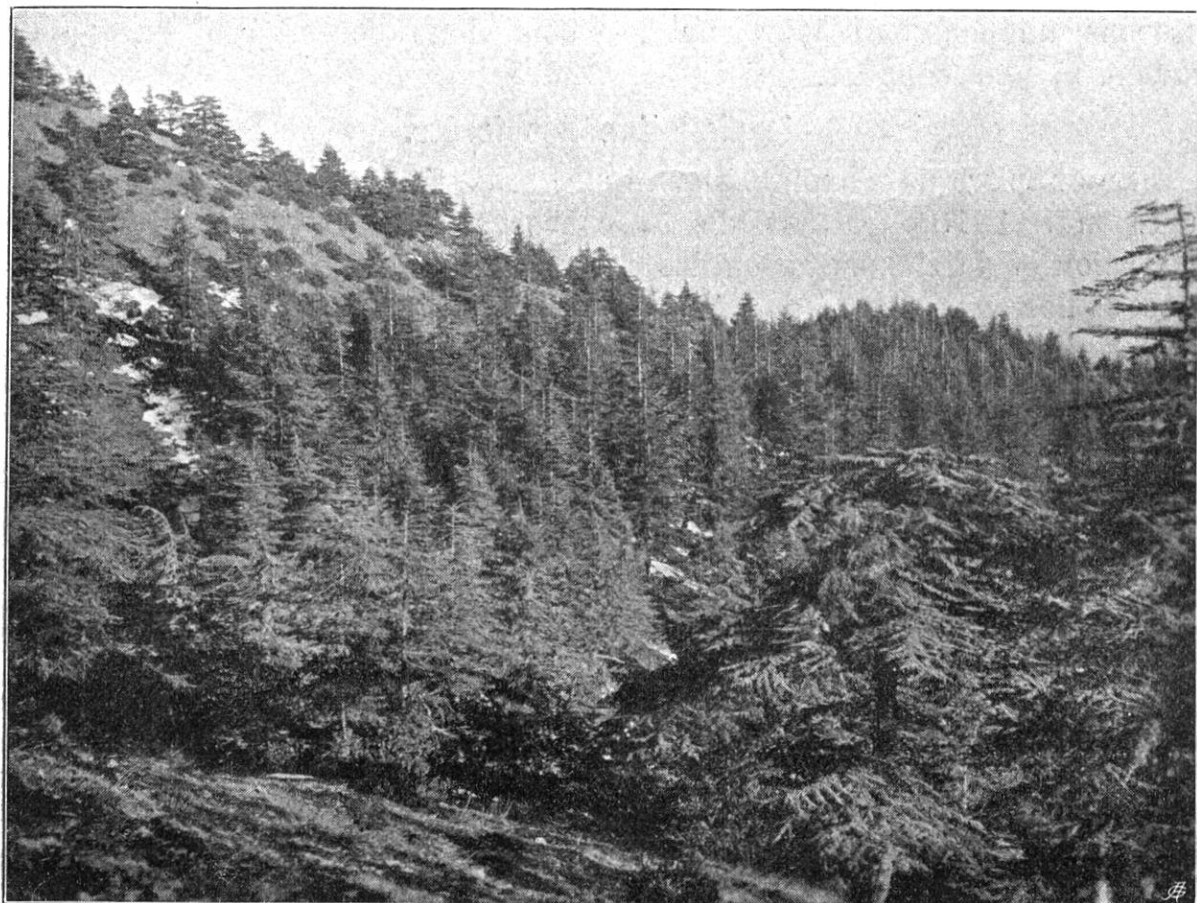
férence à hauteur d'homme; *Messaoud* serait encore plus gros; ces sujets auraient de trois cents à quatre cents ans.

Les photographies reproduites ici ont été tirées d'une communication de M. Businger;¹ elles proviennent de la forêt de Sidi-el-Kabir, au-dessus de la Glacière, près de Blidah. Elles montrent bien la forme caractéristique du cèdre, remarquable par ses grandes nappes horizontales de feuillage à étages superposés. Dans cer-

¹ Die Atlaszeder. Von J. Businger. Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen, 1911, n° 1.

taines localités, les arbres perdent leur flèche de bonne heure; ceux qui couronnent les arêtes n'ont souvent qu'un seul plan de branches et ressemblent à de vastes parapluies.

Le bois de cèdre a une odeur assez agréable et très persistante; il est parfois employé en ébénisterie; comme bois de menuiserie il est plus cassant et moins élastique que les bois du pin et du sapin. Par contre, il est à peu près incorruptible; il est parti-



Phot. J. Businger.

Forêt de cèdres de la Glacière, près de Blidah.

culièrement propre à faire des traverses de chemin de fer; on l'utilise également pour le pavage en bois, sans l'injecter ni l'imprégner. Lorsqu'il a longtemps séjourné dans l'eau, il acquiert une dureté extraordinaire. Tout autre est le bois du cèdre cultivé en dehors de sa région naturelle; il est mou, léger, à peine coloré, sans odeur sensible, et il ne présente plus aucune des qualités qui caractérisent l'espèce spontanée. Rappelons que le cèdre fut introduit en France par B. de Jussieu en 1734 ou 1736.

